



le cercle - réfléchir les droits de l'homme
think-tank de la Licra

Note du Cercle

Les objectifs de l'antisémitisme du régime iranien



Sahand Saber est avocat au Barreau de Paris. Il est membre de la Commission juridique de la Licra

Il n'est pas impertinent de s'interroger aujourd'hui encore sur les motivations qu'avait Mahmoud Ahmadinejad en 2005, à peine élu Président de la République islamique d'Iran, à travers ses déclarations visant à la destruction de l'Etat d'Israël. S'il est certain qu'elles ont initié une ligne politique et diplomatique toujours actuelle, les conflits du Moyen-Orient – et particulièrement celui qui meurtrit la Syrie depuis 2011 – permettent de comprendre quel était alors l'objectif nourri par le régime des Ayatollahs.

Le contexte de l'époque nous offre quelques débuts de réponse : la République islamique était affaiblie de l'intérieur, avec une génération de jeunes iraniens, appelant à des réformes en faveur d'un Etat de droit et se portant garant des libertés individuelles. Le régime devait répondre à cette génération en rupture avec la conception d'une société iranienne telle que voulue par les Mollahs, et qui allait jusqu'à mettre en cause le bien-fondé de la révolution de 1979 et l'hostilité idéologique du régime contre l'Occident.

Aussi, la porosité existante entre la société civile et les dirigeants de la République islamique, plus sensibles aux nouvelles aspirations d'un peuple marqué par l'isolement, devait encourager ces derniers sur la voie de la réforme.

Les moyens de l'unité

Craignant un délitement de ses élites, la République islamique n'a pu, jusqu'à présent, trouver une autre solution que la confrontation internationale pour s'assurer de l'unité du régime. C'est dans ces conditions que se décida la reprise du programme nucléaire suspendu deux ans plus tôt sous la Présidence de Mohamad Khatami. Le discours, qui consistait alors à travestir un programme militaire en un programme strictement civil, devint alors un discours aux accents nationalistes, remuant l'Histoire et l'impérialisme passés, et faisant de la recherche en matière nucléaire une cause à laquelle la nation iranienne entière devait adhérer.

Le programme nucléaire fut en réalité le seul moyen d'assurer l'unité de l'élite dirigeante et ainsi en assurer la survie, face à l'instabilité permanente du régime, tiraillé par ses courants et ses rivalités internes et par les tentatives d'alliances avec des puissances occidentales, toutes soldées par un cuisant échec.

Pour renforcer encore cette unité, il lui fallait trouver des relais à l'étranger qui ne seraient non plus la menace de tensions que pourrait brandir le régime, mais plus largement des proconsuls chargés de faire appliquer une politique régionale élaborée à Téhéran. Les organisations terroristes affiliées à la République islamique devinrent ainsi des organisations politiques revendiquant des solutions politiques et sociales face aux attentes et aspirations des peuples. A cet instant, l'erreur des chancelleries occidentales a été de croire qu'un dialogue à l'issue gagnant-gagnant pouvait exister. S'il est vrai qu'un accord avec le régime iranien est indispensable au processus de pacification du Moyen-Orient, la naïveté occidentale fut de penser que la République islamique d'Iran pourrait s'accommoder d'une normalisation de ses relations avec la communauté internationale.

Mais c'est oublier qu'en religion, les tenants d'une ligne dure ne conçoivent une normalisation qu'à leurs propres conditions. Pour la République islamique d'Iran, il s'agissait d'obtenir un droit de regard et de décision dans les affaires internes de ses voisins, du Liban à l'Afghanistan, en passant par la Syrie l'Irak et le Yémen.

Avec le conflit qui oppose Chiites et Sunnites, c'est désormais chose faite.

Ordre chiite contre désordre sunnite

La structure institutionnelle de l'Islam chiite a facilité cette expansion à laquelle nous assistons : Liban, Syrie, Yémen, Irak, Afghanistan, dans tous ces pays l'Iran jouit d'une influence sans égal. Et pour cause, l'Islam chiite repose sur un clergé organisé pour gouverner et dont le centre névralgique se trouve en Iran, entre les mains l'Ayatollah Ali Khamenei, Guide suprême de la République islamique. A l'inverse, le monde sunnite connaît de perpétuelles disputes doctrinales, à l'origine de courants rivaux. Les autorités islamiques du Caire, de Jérusalem, de Ryad ou d'Amman ne parlent jamais la même langue et obéissent chacune à des impératifs qui leurs sont propres.

Le régime iranien sachant combien la cohésion du monde chiite est vecteur de puissance, sa politique s'est attardée sur l'initiation d'un conflit avec ce monde sunnite, incapable de parler d'une seule et même voix. La persécution systématique des minorités sunnites en Irak par le gouvernement de Nouri Al-Maliki – Premier ministre chiite – et les premières répressions contre les Sunnites en Syrie, par le régime de Bachar Al-Assad – issu de la minorité alaouite liée au courant chiite, a contribué à cette radicalisation extrême des Sunnites, laquelle fut à l'origine de la création du groupe Etat islamique.

Aussi, l'émergence de ces groupes radicaux extrême a mis en péril, au plan doctrinal, les autorités sunnites traditionnelles, et particulièrement celles du Moyen-Orient sur lesquelles l'Arabie Saoudite pouvait jusqu'alors compter. Si Al-Qaida a longtemps mené une guerre frontale contre le Royaume wahhabite, la création d'une entité territoriale et la mise en place d'un califat islamique en plein Moyen-Orient fit planer la crainte sur Ryad que l'entreprise d'Al-Qaida pourrait être achevée par Daesh.

C'est dire que le régime de Téhéran a su mettre le monde sunnite, et particulièrement l'Arabie saoudite, dans la crainte de sa propre disparition, l'obligeant ainsi à reléguer la cause palestinienne au dernier rang de ses priorités. La préoccupation du monde sunnite devint alors le régime de Téhéran qui put à son tour revendiquer comme le seul rempart face à « l'occupation sioniste », contraignant par la même le rapprochement entre l'Arabie saoudite et Israël.

Pari gagné pour les Ayatollahs.

Les discours officiels de Mahmoud Ahmadinejad, tenus jusque dans les enceintes des institutions internationales, ouvrirent la voie à une nouvelle une nouvelle composition politique régionale : un monde désormais divisé entre Chiites et Sunnites, avec un monde chiite gouverné par l'Iran face à un monde sunnite ingouvernable.

En écartant le monde sunnite de la question palestinienne, le régime iranien s'est assuré le monopole de cette cause, ralliant à lui les populations arabes des pays qui lui sont hostiles et, de ce fait, en les fragilisant d'autant par ce biais.

L'antisionisme devint alors plus ouvertement de l'antisémitisme, comme pour assurer d'une intransigeance face à Israël et à l'Occident, en utilisant l'Histoire pour opposer la Shoah à l'impérialisme.

Antisémitisme, antisionisme et liberté d'expression

Il est constant, dans les mouvements islamistes radicaux, de prétendre que le Juif n'est nullement l'ennemi, mais que seul l'est le sionisme. La République islamique d'Iran a toujours soutenu une telle distinction, rappelant que le Judaïsme est une religion du Livre.

Il ressort pourtant de sa politique intérieure une critique systématique de l'Etat d'Israël, une adhésion aux thèses complotistes, parmi lesquelles l'idée que le Shoah est une invention visant à permettre la création de l'Etat d'Israël ou qu'elle est une affaire lucrative exploitée pour légitimer l'existence d'Israël. Les concours de caricatures organisés à Téhéran par le Ministère iranien de la culture témoigne de cette volonté de soutenir une revendication politique mais sur la base d'une confusion entre Juifs et Israël.

En remettant en cause la Shoah dans sa réalité comme dans le devoir qu'elle confère aux générations nouvelles, le régime des Mollahs définit le sionisme non plus comme une seule idéologie dont l'objet serait l'établissement d'un foyer juif en Palestine, mais une idée selon laquelle le sionisme est l'affaire de toute personne exprimant une sensibilité quant au génocide des Juifs.

Il y a donc un lien indissoluble entre antisionisme et antisémitisme, le premier nourrissant le second. En somme, la diabolisation de l'Etat d'Israël ne peut donc passer que par une politique antisémite et négationniste. Assurément, cette politique a entraîné des réactions que le régime iranien a su exploiter.

En critiquant ainsi Israël, le régime iranien a restauré dans le concert des Nations la question de l'impérialisme, stigmatisant Israël comme puissance coloniale soutenue par l'Europe et l'Etats-Unis et décriée par le seul régime iranien. L'antisionisme est donc devenu le symbole de la lutte pour l'indépendance au sens des rapports entre les pays du nord et ceux du sud.

Aussi, face aux condamnations de la communauté internationale adressées en suite des évènements antisémites et négationnistes organisés en Iran, le régime a pu tirer le débat vers celui de la liberté d'expression. La notion de liberté d'expression se trouve donc mise à l'épreuve par la République islamique d'Iran, au moyen de l'antisémitisme comme démonstration du caractère impérialiste et pro-israélien des puissances occidentales.

Cette présentation est particulièrement reprise en France par la mouvance extrémiste de la « fachosphère » et par une partie de l'extrême gauche qui, toutes les deux, manifestent un grand égard aux régimes autoritaires, notamment iranien et

vénézuélien, lesquels offrent une large place aux discours anti-impérialistes quand bien même les violations des Droits de l'Homme sont une méthode de gouvernement qu'ils assument parfaitement. En cela, l'antisémitisme du régime iranien permet ici de s'assurer le soutien de citoyens et de personnalités occidentales. Pour le régime des Ayatollahs, Israël est donc un prétexte dont il a besoin, l'antisémitisme est un moyen pour répandre son influence.

L'erreur à ne pas commettre

Il est certain que les conséquences de cette politique, rigoureusement réfléchie et mise en œuvre par la République islamique d'Iran, exige une réponse tant les conséquences sont connues et déjà subies. Toutefois, lutter contre la propagation de la haine, dans ce cas précis, implique une réponse guidée par la nécessité de lever contre ce régime le risque de sa propre stabilité.

Les Iraniens aiment à rappeler comment Cyrus le Grand, fondateur de l'Empire perse, conquiert Babylone et en libéra les Juifs prisonniers en leur donnant pour mission de reconstruire le Temple. Depuis, l'Iran compte une population juive d'environ vingt mille âmes et qui, jusqu'à la révolution islamique, en comptait près de sept cents mille sur une population d'environ trente-cinq millions d'habitants – soit, en proportion, deux fois plus qu'en France.

Aussi, depuis la révolution islamique, les Iraniens n'ont pas manqué de marquer leur franche opposition au régime qui les gouverne, au moyen du fer, comme ce fût lors des émeutes de 1999 et 2003, des grandes révoltes de 2009 et des récentes manifestations de décembre 2017 et janvier 2018.

Les femmes luttent vaillamment contre le port obligatoire du foulard ; les travailleurs manifestent pour l'obtention de droits sociaux ; les journalistes dénoncent à visage découvert la corruption et les discriminations ; la jeunesse se mobilise pour exiger des réformes en faveur de l'emploi...

Ce peuple ne se dérobe donc pas face à ses responsabilités mais nécessite que sa voix soit entendue au-delà des frontières de l'Iran, et particulièrement chez les Européens et les Américains qui portent la responsabilité de choisir leurs partenaires en Iran : un groupe de dirigeants tyranniques et obscurantistes ou un peuple libre, moderne et ouvert sur le monde.

La réflexion sur l'antisémitisme et son instrumentalisation par les dirigeants de la République islamique d'Iran donne les clefs pour définir la voie à suivre face à ce régime en bout de course, qui n'a su tenir aucune des promesses qu'il avait faites à ses propres partisans, et dont il serait utile d'envisager la fin.

Février 2018

Les contenus des notes et des entretiens du Cercle de la Licra ne représentent ni les positions du Cercle de la Licra ni celles de la Licra mais nourrissent nos réflexions communes. Ils peuvent en revanche faire l'objet de propositions après discussion au sein du Bureau Exécutif de la Licra et d'un vote au Conseil Fédéral de la Licra.